

# Gaz de schiste, assez de lobbyisme !

## La désinformation doit enfin cesser

**Corinne Lepage**

*Eurodéputée Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, présidente de CAP21*

**I**l serait temps que le débat devienne sérieux lorsque l'on aborde l'aspect économique et financier du gaz de schiste. Les tombereaux d'injures que déverse le géochimiste Claude Allègre ne font que caricaturer une argumentation absurde : l'exploitation du gaz de schiste relancerait la croissance française. Le lobby pétrolier et gazier inonde les médias de ce nouveau mythe : si on exploitait le gaz de schiste comme les Américains, la croissance reviendrait. C'est trois fois absurde. Pour une question de chronologie d'abord. Dans le meilleur des cas, pour le lobby, une exploitation pourrait voir le jour vers 2020, ce qui n'aura aucun effet sur l'atonie de l'économie française en 2012 et 2013.

Deuxièmement, la France n'est pas les Etats-Unis. Autrement dit, les conditions physiques d'exploitation, les conditions juridiques font que les contraintes sont très différentes et, par voie de conséquence, le prix du baril ou du British Thermal Unit (BTU unité d'énergie anglo-saxonne) serait sans commune mesure, peut être sans aucun intérêt au regard du prix auquel nous payons notre gaz.

Rappelons que le patron d'Exxon reconnaissait lui-même en juin manger sa chemise au prix auquel est vendu le BTU, soit 2 dollars (1,57 euro), alors que le prix de revient actuel aux Etats-Unis est de l'ordre de 7 dollars. C'est dans des difficultés financières immenses que se débattent aux Etats-Unis de très grandes sociétés exploitantes,

Qu'en sera-t-il demain lorsque l'obligation de récupérer le méthane va s'imposer ?

Enfin, dans le meilleur des cas, l'exploitation du gaz de schiste pèserait pour 4 à 5 milliards d'euros, soit moins de 10 % de notre facture énergétique ou du déficit commercial. C'est important, mais pas de nature à changer la donne.

Alors pourquoi ces chiffres déraisonnables qui circulent sur des réserves que l'on ne connaît pas et des emplois virtuels, dont ceux qui lancent des chiffres savent qu'ils sont sans fondement. Pourquoi, au niveau européen, cette pression démente des lobbys pour interdire au Parlement européen de légiférer et mettre en place une législation qui impose l'étude d'impact par ailleurs déjà imposée par le droit communautaire ?

**« Les efforts pour cacher les conséquences dans l'air et dans l'eau sont de plus en plus en échec »**

D'abord, parce que l'âge d'or du gaz de schiste aux Etats-Unis touche à sa fin ; outre le changement de législation, le caractère dramatique des dommages causés aux milieux et aux hommes apparaît. Les efforts pour cacher la nature des produits utilisés, les conséquences dans l'air et dans l'eau sont en échec. Et surtout le risque de faillite menace les entreprises exploitantes, qui vendent à un prix trop bas leur huile en raison de l'ouverture massive de puits, grâce au droit américain rendant le propriétaire du sol propriétaire du sous-sol.

Dès lors, le marché européen, à la condition qu'il soit sans règles, peut être intéressant au moins le

temps que les citoyens européens se rendent compte des dommages en grandeur réelle, d'où la très forte pression des sociétés américaines.

Ensuite, parce que la valeur est celle de la matière première. Dès lors, tout en sachant que l'exploitation n'est pas pour demain, le but est de préempter notre sous-sol pour valoriser dans les bilans les réserves. En effet, comme le titulaire du permis d'exploration est le futur titulaire du permis d'exploitation, sans qu'il soit possible de lancer un nouvel appel à concurrence, l'objectif est d'obtenir le plus vite possible les permis d'exploration. En réalité, c'est une expropriation larvée de notre bien collectif.

En admettant qu'une autre technologie que la fracturation hydraulique soit possible, que cette technologie fasse l'économie de l'eau et ne pollue pas, l'intérêt de la France est évidemment d'attendre, dans la mesure où, si nous avons du gaz, il sera encore là plus tard, et avec une valeur croissante.

Soit une technologie propre est trouvée, et dans ce cas il ne faut surtout pas accorder des droits qui n'auront que plus de valeur ultérieurement. Soit elle ne l'est pas, et dans ce cas il est irrationnel et déraisonnable de sacrifier nos milieux et notre richesse agricole et paysagère, de mettre en péril la santé des personnes vivant au voisinage des puits, de créer une irréversibilité pour une exploitation temporaire d'huile de schiste dont les inconvénients et les coûts économiques l'emporteront sur les avantages.

Dès lors, arrêtez la désinformation et reconnaissez quelles sont vos motivations réelles qui n'ont rien à voir avec le bien-être et l'intérêt économique des Français. Et, si le gaz de schiste présente un enjeu stratégique pour la France, alors, la recherche et le recensement public des réserves ne peuvent se faire que par l'Etat. ■